



EN BREF

Station viti-vinicole de Tresserre – Place aux cépages tolérants

La station vitivinicole de Tresserre se lance dans un grand programme d'évaluation des cépages tolérants aux maladies cryptogamiques (oïdium, mildiou). Nous disposons actuellement de quelques parcelles dans le département, implantées depuis 4 ou 5 ans maximum à partir de matériel végétal tolérant provenant essentiellement d'Allemagne. Ces parcelles ont été implantées chez des vigneron sur la base d'un système dérogatoire (expérimentation), car ces cépages n'étaient pas, à l'époque inscrit au catalogue. Ces quelques cépages ont d'ores et déjà fait l'objet d'un suivi agronomique et œnologique.

Plusieurs cépages tolérants français, italiens, allemands et suisses ont été inscrits au catalogue courant 2017. Afin de se doter d'un outil complet d'évaluation, la Chambre d'agriculture a décidé d'implanter cette année une collection complète (une première région Occitanie !) de tous ces cépages, que vous aurez à l'avenir l'occasion de venir observer et déguster. La plantation est prévue, sur le site de la station vitivinicole de Tresserre, pour ce printemps 2018. Sur la base des résultats obtenus lors des suivis agronomiques (suivi de la résistance, mode de conduite, vigueur, rendement, résistance à la sécheresse, maturité...) et œnologique (qualité organoleptique des vins), nous serons à l'avenir mieux armé pour conseiller les vigneron dans leurs choix d'implantation sur ce type de cépage.

Prorogation et modification à la hausse du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

La loi de finances 2018 apporte 2 bonnes nouvelles pour les producteurs bio : le prolongement jusqu'en 2020 du crédit d'impôt et l'augmentation de 1000 € du plafond de dépenses. Petit tour d'horizon des modalités d'application.

A compter de 2018, le crédit d'impôt pour les dépenses de certification en agriculture biologique est égal à 3 500 € par an au lieu de 2500 €.

Ce crédit d'impôt est cumulable avec 2 aides attribuées au titre du fonds européen FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) : l'aide à la conversion en agriculture biologique et l'aide au maintien en agriculture biologique. Ce cumul est possible à condition que ce cumul ne dépasse pas 4 000 €.

Peuvent bénéficier de ce crédit d'impôt, les entreprises agricoles qui réalisent au moins 40% de leurs recettes des activités listées ci-dessous et qui font l'objet d'une certification en agriculture biologique.

Les activités concernées sont les suivantes :

revenus tirés de l'exploitation de biens ruraux, production forestière, exploitation de champignons en galeries souterraines, exploitations apicoles, exploitations avicoles, exploitations piscicoles, exploitations ostréicoles, mytilicoles, obtention de nouvelles variétés végétales, préparation et entraînement des chevaux domestiques.

Plus d'informations sur notre site Internet : www.po.chambre-agriculture.fr

Des projets de coopération transfrontalière

Sur la période 2018-2020, la Chambre d'agriculture est impliquée dans 3 projets de coopération transfrontalière POCTEFA, parmi les 57 lauréats du 2ème appel à projets de la chaîne pyrénéenne.

Financés à 65% par l'Union Européenne, ces projets nous permettront de favoriser la coopération et de dédier des moyens conséquents sur 3 thématiques d'enjeu pour notre agriculture départementale :

- La protection des cultures végétales par des solutions innovantes de biocontrôle
- L'accompagnement et la professionnalisation des initiatives de commercialisation locale et de développement touristique
- La gestion pastorale transfrontalière du massif des Albères et la valorisation des races locales

PALVIP : Protection ALternative des productions Végétales Interrégionale Pyrénéenne

Le projet propose une démarche innovante dans l'étude de solutions de biocontrôle pour la conduite des cultures végétales en milieu méditerranéen. Grâce à une complémentarité de compétences entre les partenaires et un travail en réseau transfrontalier, il s'agit de développer une approche globale qui va au-delà de l'évaluation classique de l'efficacité au champ et qui inclut :

- la formulation de nouveaux produits,
- l'analyse de leurs mécanismes d'action et de la réponse induite sur la plante,
- l'étude de leur impact organoleptique, sanitaire et environnemental.

Les travaux s'organisent autour de trois volets techniques :

- La mise au point et la production de produits de biocontrôle par les universités de Perpignan, Gérone et autonome de Barcelone et deux entreprises privées Futureco Bioscience et AKINAO
- un volet d'expérimentation au champ, sur cultures de cerise, abricot, pêche, salade et vigne, mené par la Chambre d'agriculture et l'INCAVI
- un volet d'évaluation de l'impact environnemental et sanitaire et des mécanismes induits sur la plante, mené par les universités et Futureco Bioscience

Objectifs :

- Créer un réseau de recherche et expérimentation transfrontalier, innovant, capable d'affronter des problèmes nouveaux
- Permettre la mise sur le marché de produits de biocontrôle adaptés aux

cultures méditerranéennes, efficaces et économiquement acceptables pour les utilisateurs, afin de favoriser le développement d'une agriculture durable.

- Favoriser, en Catalogne et en Roussillon, le développement économique d'entreprises du biocontrôle et le développement de filières locales autour de la production de ces produits alternatifs, certains étant d'origine locale.

Coût total prévisionnel : 1 342 841 €
FEDER : 872 847 €



TR3S LOCAL : Soutien au développement de nouvelles initiatives visant à renforcer les produits locaux dans les zones rurales

Ce projet associe le Département d'Agricultura, Ramaderia, Pesca i Alimentació - Generalitat de Catalunya, la Chambre d'agriculture de l'Ariège et la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales. L'objectif est de promouvoir les circuits de commercialisation locale des produits agricoles et contribuer à mettre en place un système alimentaire durable à travers, notamment :

- l'analyse transfrontalière comparée des circuits de commercialisation des produits agricoles afin de recueillir les bonnes pratiques
- la mise en place d'un système d'accompagnement global des entreprises : animation collective, conseil individuel, formation et groupes d'échanges professionnels pour améliorer leurs stratégies de commercialisation et créer du lien entre les territoires partenaires
- la création et la segmentation d'une offre commerciale et touristique pour

les entreprises des deux côtés de la frontière.

- La promotion des produits locaux et sensibilisation de différents publics cibles

Coût total prévisionnel : 892 000 €
FEDER : 579 799 €

ALBERA PASTUR : Gestion durable et transfrontalière de l'élevage sur le massif des Albères

L'objectif de ce projet porté par le Pays Pyrénées-Méditerranée est de partager une vision commune de la multifonctionnalité du massif des Albères et de ses différents usages par l'ensemble des acteurs. Il associe 13 partenaires, parmi lesquels, les Chambres d'agriculture des Pyrénées-Orientales et d'Occitanie, l'ASA de travaux Vallespir Aspres Albères, le SIVU des Albères, la Generalitat de Catalunya, l'IRTA, les universités de Perpignan et autonome de Barcelone, les associations de protection des races locales, les services forestiers... Le programme d'action est défini dans le cadre de la recherche de solutions durables transfrontalières pour une coexistence des usages et des activités sur le massif :

- Gestion concertée transfrontalière des zones de pâturages et des troupeaux pour structurer, à moyen terme, l'organisation du massif.
- Approche complémentaire sylvopastorale pour l'évaluation de l'entretien de coupures DFCI par le pastoralisme et la réalisation de zones de coupures complémentaires.
- Connaissance, voire recherche de reconnaissance, de la race bovine « albera » dans une perspective de valorisation patrimoniale et économique.
- Sensibilisation des usagers du massif (sécurité, lecture des paysages et de l'impact de l'activité agricole...).

Coût total prévisionnel : 1 376 386 €
FEDER : 894 651 €
Cofinancement Etat (demandé) et Région (obtenu) : 125 136 €

Ces projets sont cofinancés à hauteur de 65 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire.

Sophie GABOLDE
Chargée de mission ingénierie financière et accompagnement de projets